

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Délégation aux réserves

Bureau des ressources
humaines

**Arrêté du 21 juillet 2016 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1620808A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6, et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu la décision n° 51939 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 21 juin 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Xavier, Jean, Guillaume Coeur-Jolly est nommé au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert en gestion des ressources humaines au profit de la gendarmerie maritime.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
délégué aux réserves,*
A. COROIR